

choses • Lues

du 01/10/04 au 31/10/04

Ce mois-ci nous avons choisi de traiter longuement les Etats Généraux du social. Peu de « retombées » mais au moins aurez-vous l'historique d'une initiative qui recoupe à certains égards l'histoire même du secteur. Repères et y compris bibliographiques.

Prévention de la délinquance. Nous vous proposons un puzzle-miroir, tout ce que nous avons pu trouver y figure : phrases, références, vigilances. Alimenter vos propres échos. Vous verrez entre autres que le ministère de la famille s'intéresse à l'ASE et peut-être bientôt à la prévention spécialisée...

Lisez en page 8 un article sur la prévention spécialisée justement, ou comment évoluer en restant soi-même et pourquoi. Une contribution de l'intérieur. Intéressant aussi le point sur la difficulté d'évaluer une politique sociale, cela ne dispensant pas, au contraire, de réfléchir à la conceptualisation de l'évaluation.

« L'inévitable » rapport Thélot, en rubriques société et scolarité. Nous avons essayé d'en simplifier la forme et d'en éclairer le fond à l'aide de points de vue divers, techniques et stratégiques.

Et puis promenez-vous, comme d'habitude, et permettez-nous de vous remercier car Choses Lues reçoit des visites sur Internet et elle le doit sans doute à ses lecteurs... A bientôt.



éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Les régions augmenteront leurs impôts en 2005	P 5
Commission Thélot : défaite de la « vieille école »	
Projet de loi contre les discriminations : commencement	
Fédération protestante et lutte contre le racisme	P 6
Lutte contre racisme et antisémitisme : propositions	
Un collectif pour dénombrer les actes « islamophobes »	
Le plaider coupable entre en vigueur	
La médiation pénale	P 7
Effets des décrets sur le droit d'asile	

travail social

Prévention délinquance : offensive du collectif	P 7
Gestion urbaine et sociale de proximité : <u>prév. spécialisée</u>	P 8
<u>Une brève sur la prévention de la délinquance</u>	
<u>ADF : la cohésion sociale c'est le département</u>	
Ministère de la famille et protection de l'enfance - Réactions	P 9
Semaine des Etats généraux du social	P 10
Etats généraux : deux points de vue	
Qui est Jacques Ladsous ?	P 11
Travailleurs sociaux et crise des systèmes de solidarité	P 12
Plus de 1000 travailleurs sociaux réunis en Australie	
Contrat social : inquiétudes de l'Uniopss	
« Références déontologiques » de l'action sociale renouvelées	P 13
L'émergence de paroles collectives	
Evaluation : risques d'instrumentalisation ?	P 14
Maltraitance : un lieu d'écoute à l'hôpital	
« La corde raide » : prévention toxicomanie	P 15
DEES : parcours d'obstacles des candidats à la VAE	
Stage de citoyenneté : coup d'envoi	P 16
Stage de formation civique	
Aide aux victimes : priorités affichées	

législation

Loi de finances 2005	P 17
Diplôme d'Etat ES par la VAE	
Diplôme d'Etat de médiateur familial	

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Chômage : Chiffres du mois d'août P 17
Allocataires du RMI non inscrits à l'ANPE
Cohésion sociale, ML, insertion par l'économie P 18
M. Borloo, les services d'aide à la personne : réactions
Contrat de professionnalisation

logement

« Amortissement Robien » : impact social P 19
Fondation Abbé Pierre : prévention des expulsions P 20

santé

Jeunes : moins de tabac et de cannabis, plus d'alcool P 20
Jeunes suivis en psychiatrie, état de la psychiatrie
Difficile évaluation du nombre des avortements P 21

scolarité

Rapport Thélot ... Matignon, rue de Grenelle et syndicats P 20
Loi du 15 mars et premières exclusions P 21
Policier ou gendarme référent en établissement scolaire P 22
Lutte contre racisme et antisémitisme

bon à savoir

brèves

LE MONDE.....	P 23
Conseil d'Etat et Imam de Vénissieux	
Incendie au Centre Fermé de Lusigny	
ASH du 01/10/04	P 23
Commission Nationale des gens du voyage	
ASH du 08/10/04	P 23
Plafonds ressources pour la CMU complémentaire	
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement	
Budget 2005	
Qui sont les acteurs de la réduction des risques ?	
ASH du 15/10/04	P 24
Centres communaux d'Actions sociale	
ASH du 22/10/04	P 24
Clients de la prostitution	
Accès au crédit	
Ministère de l'intérieur et gens du voyage	

coups de cœur

Je suis noir et je n'aime pas le manioc	P 24
---	------

société

Pourquoi les régions devront augmenter leurs impôts en 2005

(Le Monde-08/10/04) Réf. : 1253 -oct.04- 11- LM



Argumentaire des régions plus une note de Bercy singulièrement instructive. A lire.

- « **Les chiffres qui circulent c'est plus de 10 % de hausse** » (Centre) (« Impôt Raffarin »)
- « Audit sur le coût de la décentralisation » : 1° transferts en 2005 (personnels sociaux et de santé). L'Assemblée des Régions de France (ARF) a lancé un audit contradictoire
- Gel des crédits de l'Etat : « **diminution drastique** » de l'action territoriale de l'Etat. Social, environnement, industrie... « Les entreprises se tournent vers nous » (Alsace)
- Retard des contrats de plan Etat – région : « **retards abyssaux** », les régions compensent souvent : modernisation industrielle...
- Effets du plan Borloo : On va passer à 500 000 apprentis : Mais qui paye ? L'apprentissage est du ressort des régions... De même pour le volet formation du nouveau contrat d'avenir...
- Les promesses de campagne seront financées par fiscalité constante (redéploiements)

Bercy s'inquiète de la progression constante des dépenses à la charge des collectivités

- Les recettes des administrations locales ont ralenti en 2004, « en raison notamment d'une évolution modérée de la fiscalité locale ». 2004 était une année électorale.
- Depuis 1996, leurs recettes augmentent avec des hausses de fiscalité : dépenses croissantes.

- Régions, départements et communes financent les 3 / 4 des équipements publics mais RTT, APA, RMI.
- Bercy propose à partir de 2005 « une conférence annuelle » pour améliorer la concertation

Commission Thélot : la défaite des partisans de la vieille école

(Le Monde-11/10/04) Réf. : 1265 -oct.04- 11- LM

Bel article en amont des propositions traitées en « SCOLARITE ». D'où viennent-elles, et comment nous situons-nous dans ce débat ? Toujours plus compliqué qu'il n'y paraît

- On pouvait diviser la commission en deux tendances principales :
 1. **Les défenseurs d'une approche « républicaine »** : refus d'adapter l'école aux nouveaux publics scolaires.
 2. **Ceux d'une approche « pédagogique »** : l'école doit s'adapter à la « massification » du système scolaire.
- **La 2° approche a prévalu**
- Des tenants de l'approche républicaine ont démissionné et en particulier M. Finkielkraut dont l'analyse est représentative : « **Du fait que tous les homes sont égaux, on a tiré des conséquences désastreuses**. Au nom du droit à la libre expression, on a donné la parole aux élèves sans leur donner la maîtrise de la langue. **Sous prétexte d'égalité, on a accueilli les élèves les plus faibles dans les classes les plus avancées et révisé les exigences à la baisse** ».
- Le rapport final se situe dans « la continuité de la loi d'orientation de juillet 1989 ».
- Des compromis ont été trouvés : « élévation globale du niveau de formation », définition

d'un « socle commun des connaissances » ou encore personnalisation des apprentissages

- La distinction entre droite et gauche s'est révélée inopérante et du côté des fédérations de parents d'élèves, en concurrence, terrain d'entente la nécessité de s'occuper des enfants en difficulté
- M. Thélot est assez optimiste. Trois facteurs lui paraissent permettre une réforme ambitieuse :
- **Inquiétude collective sur l'échec scolaire** : « crystallisation autour de l'idée qu'il existe une inégalité fondamentale entre ceux qui maîtrisent les compétences de base et [les autres] ». Contexte favorable au « socle commun »
- **Renouvellement des personnels** : 50 % des enseignants seront à la retraite d'ici 10 ans. Cela pourrait faire évoluer les pratiques pédagogiques
- **Engagement de l'Elysée et Matignon** : « la première fois qu'avec une telle vigueur le sommet de l'Etat s'est intéressé à la question éducative ». Aux politiques d'agir ?

[Retour Sommaire Général](#)

Lutte contre les discriminations : la Haute Autorité sera-t-elle une coquille vide ?

(Le Monde-08/10/04) Réf. : 1259 -oct.04- 11- LM
(ASH- 01/10/04) Réf. : 1259 - oct. 04 - 11- ASH



2 articles qui s'intriquent parfaitement. A suivre, les débats ont commencé le 05 octobre.

- Budget prévu de 10.7 millions
- 11 membres nommés par décret dont 8 sur proposition des pouvoirs politiques
- Le texte ménage les pouvoirs publics là où la commission Stasi prévoyait que la haute autorité pouvait saisir une juridiction administrative. De même son pouvoir d'investigation se limitera

- aux personnes privées (à l'origine il s'étendait aux personnes morales).
- Les 37 assocs du collectif « pour une autorité indépendante de lutte contre les discriminations » : « inquiètes et déçues » à la lecture du projet de loi
 - Composition « ultra-classique (...) sous la coupe d'institutionnels (...) excluant la société civile et les assocs (...) pas de véritable moyens, notamment en personnel ». Rôle d'investigation « circonscrit »
 - « Ce sera difficile de voter contre le projet, mais c'est un piège », résume M. Mamère (Verts)
 - De toute façon, parallèlement à une autorité administrative, il faut une politique., et c'est du ressort de l'Etat.

[Retour Sommaire Général](#)

La Fédération protestante réunit discrètement des religieux et des laïques contre le racisme

(Le Monde-02/10/04) Réf. : 1264 -oct.04- 11- LM



Une information qui nous plaît à l'heure où les assocs peinent à s'unir et où les chiffres sont mauvais. Déclarations qui tranchent sur le discours habituel. A suivre ? ce serait bien.

- Groupe informel réuni le 17/09, dans la discrétion : « petite tête chercheuse »
- CFDT, Ligue enseignement, LDH, Assoc des travailleurs maghrébins de France (ATMF). UOIF conviée mais pas venue, instances communautaires juives absentes (Nouvel An)
- « **Travailler à une éducation de la tolérance** »
- Président de la Fédération : « Je pars d'une idée très simple. C'est que **les déclarations et les condamnations urbi et orbi de l'antisémitisme et du racisme ne suffisent plus.** (...) Il faut

trouver quels sont les ressorts qui permettront d'agir sur le climat actuel pour le changer »

- Veut éviter « un front commun des religion », C'est pourquoi y a des assocs laïques. Discrétion pour échapper à la « pression médiatique »

Lutte contre racisme et antisémitisme : propositions de M. Ruffin

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1284 - oct. 04 - 11- ASH



Nous les trouvons intéressantes, ces propositions. A suivre bien sûr.

- Un des « nouveaux chantiers » de M. de Villepin
- M. Ruffin (Pdt d'Action contre la faim) :
- Amélioration de l'appareil statistique : évaluation du taux d'élucidation
- Meilleure écoute et prise en charge des victimes : pourquoi pas un « guichet départemental » (Haute Autorité ou cellules) ?
- Inclure dans le CAI une information sur les lois françaises en la matière
- Création d'un Observatoire du racisme et de l'antisémitisme sur Internet
- **Ouverture d'un débat national sur l'immigration économique** (les clandestins sont aussi souvent des travailleurs déjà absorbés dans l'économie française) et à terme **l'ouverture d'une filière officielle d'immigration économique** à côté de l'OFPPA. Manière aussi de **décriminaliser l'immigration et améliorer le regard porté sur les étrangers.**
- Réviser la loi de 1881 par laquelle passe actuellement toute réponse judiciaire : procédure trop lourde. **Il faudrait un texte spécifique.**
- Place Beauvau, on annonce d'ores et déjà un rapport semestriel ou annuel avec le taux d'élucidation et l'état des poursuites pénales

Un collectif tente de dénombrer les actes « islamophobes »

(Le Monde-22/10/04) Réf. : 1286 -oct.04- 11- LM



A connaître.

- « Collectif contre l'islamophobie en France » (CCIF). Structure d'une quinzaine de membres. « Nous sommes tous étudiants ou engagés dans la vie active, entre 25 et 40 ans. Cet observatoire compte un le juridique, un de communication et un autre de relations publiques »
- Rapport de 10/03 à 08/04
- 182 actes recensés, dont 118 visant des individus et 64 des institutions. Vandalisation de 11 cimetières (profanation de plus de 200 tombes)
- Dépêches d'agences, articles et courriers
- S'affirme indépendant des grandes organisations musulmanes. Comblent un « déficit de données ». Regret de « l'absence d'une telle démarche au sein des institutions qui se présentent comme représentatives de l'islam de France »
- Sont évoquées des discriminations au travail et à l'encontre de femmes voilées (magasins, bureaux de mairies ou de vote)
- « **Action informative et citoyenne** »

Le plaider coupable, une justice rapide, loin du procès public

(Le Monde-01/10/04) Réf. : 1260 -oct.04- 11- LM



Résumé d'une mesure qui a fait couler beaucoup d'encre et que l'on risque d'avoir à peu près oubliée au moment où elle entre en vigueur (01/10)

- La « Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité » permet donc au procureur de proposer directement une peine à une personne

reconnaissant les faits, sans procès. La proposition faite en présence d'un avocat, doit être inférieure de moitié à la peine encourue, et ne peut dépasser un an si emprisonnement. Elle doit être homologuée par un juge lors d'une audience publique

- Concerne presque toutes les infractions pénales punies jusqu'à 5 ans de prison
- « Alléger les audiences correctionnelles, diminuer les délais de jugement et conduire au prononcé de peines mieux adaptées et plus efficaces car acceptées par l'auteur du délit »
- Mise en œuvre progressive, environ 5 % du contentieux pénal pour la 1^o année.
- Certains tribunaux préparent des tableaux de jurisprudence alors que d'autres redoutent cette « barémisation ». Quant aux barreaux, ils vont organiser des permanences spécifiques.

[Retour Sommaire Général](#)

La médiation pénale, première activité des associations chargées des mesures alternatives aux poursuites

(ASH- 08/10/04) Réf. : 1251 - oct. 04 - 11- ASH



On parle tant de mesures alternatives à la prison, un petit point sur celles aux poursuites. Ne peut pas nuire.

- **60 000 mesures alternatives aux poursuites traitées en 2003 par 152 associations**
- **La médiation représente 2/3 de ces mesures**
- Atteintes aux personnes (49 %), conflits familiaux (14 %), atteintes aux biens (19%)
- Taux d'échec assez élevé : 43 %
- Résultats variables d'une cour d'appel à l'autre
- Le rappel à la loi : 15 000
- Classement sous condition : 5000 (78% réussite)

Les effets déjà visibles des décrets sur l'asile - Instructions données au préfets

(ASH- 08 & 15/10/04) Réf. :1252 - oct.04 - 11- ASH



C'est un point parmi des milliers d'autres, mais nous avons commencé à la suivre et cette mise à jour proprement kafkaïenne est instructive à bien des égards... Jugez-en... et allez jusqu'au bout.

- FTDA saisit Maignon des conséquences du décret exigeant de justifier de son lieu de résidence pour faire renouveler le récépissé de demande d'asile
- Le texte impose seulement d'indiquer son lieu de résidence (modalités non encore précisées)
- Or les préfetures réclament un justificatif « assimilé (...) à un justificatif de domicile »
- Or décision du Conseil constitutionnel (93) : « on ne peut pas priver un demandeur en cours de procédure de ses droits à la défense, donc de son titre de séjour », et contraire également à la convention de Genève.
- Pour la FDTA machine à fabriquer des sans-papiers à nouveau en marche. D'autant que l'OFPPRA commence à refuser les dossiers ne parvenant pas 21 j. après le dépôt de demande
- Ministère de l'Intérieur : instructions données aux préfets.
- « Pour des raisons de précarité extrêmes » : prendre en compte le lieu d'hébergement au moment du renouvellement de récépissé.
- De même accepter « à titre provisoire » le canal associatif pour l'acheminement du courrier
- Agrément des associations : Une circulaire sera établie « prochainement » fixant les critères retenus pour l'agrément.
- Contacter les assoc qui assurent déjà cette mission, procéder à l'agrément (dans cette période transitoire, elles continueront à domicilier des demandeurs)

- En cas de dysfonctionnements susceptibles d'entraîner un refus d'agrément, « proposer rapidement et préalablement à toute décision négative des actions correctives »

travail social

Prévention de la délinquance : le collectif unitaire reprend l'offensive

(ASH-01&08/10/04) Réf. :1240 - oct. 04 - 12- ASH



Où l'on reparle de loi, de vigilance. Un point... en attendant, éternellement semble-t-il. Donc, à suivre.

- Syndicat unitaire des AS : « le gouvernement a annoncé qu'il ne toucherait pas au secret professionnel (...) mais les tentatives de fichage de la population fleurissent partout. Les propositions de l'avant-projet Sarkozy sont déjà mises en place dans les quartiers jugés prioritaires »
- Et le ministre de l'Intérieur indique que les initiatives lancées dans ces 24 quartiers alimenteraient le projet de loi annoncé pour fin décembre (avec ministère Justice) et un « plan d'actions » interministériel pour la prévention de la délinquance.

- Le collectif décide d'accentuer sa vigilance sur le terrain. Rassemblement le 02/10 à Paris avec les collectifs locaux en vue notamment de créer un groupe de travail « il est temps pour les professionnels de prendre la parole sur le type de travail social qu'ils veulent »
- En attendant, le collectif souhaite être reçu « le plus rapidement possible » par le ministre de l'Intérieur et compte organiser une manifestation au moment de la présentation du projet de loi en conseil des ministres (fin décembre)
- Ne pas oublier les états généraux du social du 18 au 24 octobre. Le collectif pourrait y animer un débat sur la prévention.

[Retour Sommaire Général](#)

Pour une gestion urbaine et sociale de proximité – Prévention spécialisée

(ASH- 08/10/04) Réf. : 1252 – oct. 04 – 12- ASH



Point d'interrogation parce que c'est à vous, de juger, et d'évaluer... puisque cet article parle de vous. Intéressant, provocateur ? Vous y reconnaîtrez-vous ? Nous avons l'impression que les évolutions qu'il propose sont en marche pour beaucoup. ?

- M. Petitcler, ES et créateur de l'assoc Valdocco
- L'arrêté de 72 définissant les modalités de la prévention spécialisée (PS) a plus de 30 ans
- Depuis, montée du chômage, de l'exclusion, etc. : **tout a changé... mais les discours révèlent parfois des difficultés d'adaptation**
- Considérer les jeunes comme acteurs de changement et travailler en partenariat : axes indispensables mais tout le monde le reconnaît, ils ne sont pas encore inscrits dans les pratiques
- Avant on pensait que le « spécialiste » allait résoudre les problèmes du jeune ; aujourd'hui on se rend compte qu'il faut réunir l'ensemble des

adultes qui sont à ses côtés. L'ES doit travailler à construire une cohérence autour du jeune

- Mais qui est le garant de cette cohérence ? Car tout le monde veut faire du partenariat mais à condition de le piloter : **il faut donc un pilote reconnu par tous.**
- Je pense que **le maire est « peut-être le mieux placé »**. « La légitimité démocratique est plus exempte de dangers que la légitimité technocratique de telle ou telle institution »
- Beaucoup pensent que l'Etat est a priori un **meilleur garant de la solidarité** que la collectivité territoriale : « réflexe jacobin »
- Dans les années 80, les mêmes se battaient contre le rattachement aux départements, qui aujourd'hui les défendent contre les communes.
- Mon expérience : risque de politisation souvent plus important du côté des CG que des municipalités (élection moins partisane)
- **Intéressant de rapprocher l'instance décisionnelle du terrain**
- Gestion de proximité, politique de la ville, la PS doit être actrice de ces changements et faire évoluer ses principes fondateurs
- De la « Libre adhésion » au « travail sur l'adhésion du jeune » : « *il est insupportable de voir certains éducateurs se réfugier dans l'inactivité, sous prétexte que les jeunes ne sont pas demandeurs !* » Travail de rue, appriovissement, et ce « faire ensemble » qui est parfois passé au second plan dans certains instituts de formation.
- Du « **Respect de l'anonymat** » au « respect de la confidentialité » : Les jeunes suivis sont souvent connus de tous les autres acteurs devant qui les ES se réfugient dans le silence..
- Urgent de réfléchir à « **secret professionnel et secret partagé** » : garantir l'indispensable confidentialité tout en permettant le partenariat.
- De la « **Non-institutionnalisation** » à la « médiation institutionnelle » Eviter de « s'approprier » un public (risque de renforcer la stigmatisation) mais travailler encore et encore

au (re-)tissage des liens entre jeunes et institutions existantes.

Prévention de la délinquance

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1283 – oct. 04 – 12- ASH



Nous glanons, dans le champ des articles et déclarations, tout ce qui peut donner une idée de l'avancement de travaux qui nous concernent directement.

- M. de Villepin répond à un député : « **seuls les acteurs agissant en directement au profit de la personne [en difficulté] pourront être habilités à se communiquer le seuls renseignements strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions** ».
- **Le maire n'aura pas « à être systématiquement informé des interventions » mais pourrait toutefois, s'il était alerté par l'un des partenaires de la prévention, « désigner parmi les intervenants directs auprès de la personne en difficulté un coordonnateur responsable du partage de l'information »**

Pour l'ADF, « la cohésion sociale, c'est le département »

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1281 – oct. 04 – 12- ASH



Un autre angle de vue sur une question beaucoup débattue : quel est le bon échelon en matière d'action sociale. Intéressant et clair.

- La phrase est du président de l'ADF ; OK avec « bon nombre des constats » de l'exposé des motifs du projet de loi cohésion sociale, MAIS

- **Emploi** : le contrat d'avenir « enjambe le département pour traiter directement avec les communes et leurs groupements » : « concurrence entre collectivités [et] incohérence » avec la loi qui confie l'ensemble de l'insertion au département. D'où « complexité administrative », etc.
- L'ADF propose un pilotage départemental et que soit conforté le « rôle pivot » des ML et PAIO pour l'insertion pro des jeunes
- Maisons de l'emploi : demande plus de précisions et aussi sur leur financement car elles coûteront cher
- **Logement** : regrette l'approche « politique de la ville » et s'inquiète des crédits FSL
- **750 équipes de réussite éducative** : Faute de chef de file elles pourraient « rester dans les limbes ». Attention au chevauchement possible avec les services départementaux en cas d'action de prévention (ASE / PMI). Demande donc qu'on confie un « rôle prépondérant » au département sur ce point.
- **RMI** : le décalage entre acomptes mensuels versés et recettes perçues « peut avoisiner un mois de trésorerie ». Retard global estimé à 200 millions d'euros à fin 09/04
- **APA** : l'Etat devait la financer à 50 %. En 2004 participation estimée à 37 % ...
- **Handicap** : Mêmes interrogations.
- **Demande réitérée de « répartition pérenne »**, basée sur une évaluation des coûts « **rigoureuse et contradictoire** », ainsi que de **péréquation « juste, lisible, fondée sur des critères simples et compréhensibles »** (par ex. les départements ruraux ont beaucoup de RMistes)



Nous avons traité souvent de la protection de l'enfance et de ce qu'en disent, ou souhaitent ces acteurs. Voilà pourquoi nous résumons cette déclaration d'intention. A suivre ? Et lire la dernière phrase.

- « Depuis les lois de décentralisation, la protection de l'enfance n'a pas véritablement fait l'objet d'un débat public »
- C'est ainsi que la ministre de la Famille fait part de son intention de « rénover les dispositifs de protection de l'enfance » en concertation avec les départements
- Dispositifs « éclatés, parfois anciens et d'application disparate »
- « **Les lieux de traitement en dernière instance de ces difficultés sont les centres éducatifs fermés, voire les quartiers pénitentiaires des mineurs** » : « traduit parfois les échecs des dispositifs en amont »
- En 2003 plus de 263 000 enfants auraient bénéficié d'une mesure de protection administrative et judiciaire financée par l'ASE
- « **Il ne s'agit pas de standardiser les pratiques ni d'entraver les capacités d'initiative et d'autonomie inhérentes à chaque institution** (...) mais de les réinscrire dans un cadre d'exercice et de références commun, moderne »
- Définir des critères d'admissions, des procédures et un contenu « lisible »
- Un adulte référent chargé de coordonner l'action des différents acteurs sociaux et d'assurer le suivi du dossier d'une famille
- 2 groupes de travail, propositions **concrètes au 1^{er} trimestre 2005**, réfléchiront sur comment :
 1. Enfance en danger : mieux prendre en compte les maltraitance, rendre la procédure de signalement plus lisible, professionnaliser la coordination en la matière, lutter contre la

maltraitance en institution, et accompagner la réintégration des enfants fugueurs

2. ASE, protection de l'enfance : mettre en place d'un « adulte référent », diversifier les modes de prise en charge de mineurs et les modalités de soutien aux familles.
- A noter que l'action des PMI ou encore celle des équipes de prévention spécialisée feront « prochainement » l'objet d'orientations.

Réactions : « un goût amer »

- *M. Roméo : directeur enfance et famille (93)*
- Ne prend pas en compte les travaux antérieurs : Naves, Deschamps, Brisset, et le mien
- On ne peut qu'être choqués d'entendre que les centres éducatifs fermés, etc. sont « des lieux de traitement des difficultés sociales ». Ils illustrent les reculs des lois Sarkozy et Perben, c'est tout.
- Une vraie politique de protection de l'enfance, ce serait plus d'AS scolaires (3 dans le 93 !!!), plus de juges pour enfants, etc.
- Je refais mes 4 propositions :
 1. Réaffirmer la mission de service public
 2. Clarifier les responsabilités Etat / Département
 3. Réactualiser certaines prestations
 4. Recrédibiliser le dispositif
- On avait demandé (2001) aux préfets d'assurer la coordination sur la protection de l'enfance. ?
- Quid des Etats généraux de la protection de l'enfance ?
- Médecine scolaire, pédopsychiatrie secteurs sinistrés. De fait les départements prennent en charge des enfants relevant du soin.
- Les centres de formation n'ont pas les moyens d'accélérer la formation de travailleurs sociaux.
- Alors Drancy, etc. ? « signe que la protection de l'enfance doit redevenir une priorité, à laquelle les départements ne peuvent faire face seuls »

Mme ROIG souhaite ouvrir avec les départements le débat sur protection de l'enfance et maltraitance – Réactions

(ASH- 01&22/10/04) Réf. :1244 – oct. 04 –12 – ASH

[Retour Sommaire Général](#)

Semaine des Etats généraux du Social

(ASH- 15/10/04) Réf. : 1268 - oct. 04 - 12- ASH



Bon, alors on en parlait, on en parlait, et on y est : nous avons donc apprécié ces 3 pages qui reprennent la genèse de l'initiative, avec des formules-clés, des points-clés. Permet de se repérer. Utile et facile

- A la permanence sociale du ministère des affaires sociales (Mme Guigou), arrivent par dizaines courriers et appels d'usagers qui n'ont pu faire reconnaître leurs droits. Alertes.
- En mars 02, Mme Henry (responsable de ce service) rédige avec d'autres, dont M. Ladsous, (alors vice-président du CSTS) un manifeste « Usagers : une maltraitance qu'on ne peut plus cacher », lançant l'idée d'Etats généraux. La ministre approuve le principe. Elections...
- 25/08 2002, M. Ladsous (qui a quitté la vice-présidence) lance un appel : « **Aucune refondation de l'action sociale n'est possible si elle part seulement d'en haut** »
- Quelques mois plus tard c'est la création de l'association « 7.8.9. - Vers les états généraux du social » (7.8.9, VEGS), présidée par MK Chauvière : professionnels, bénévoles, hauts fonctionnaires et universitaires. Elle tient à son indépendance : **s'interdit de demander des subventions.**
- Créer un espace de débat public sur l'intervention sociale au niveau du terrain. Expression collective des travailleurs sociaux, des bénévoles, des usagers et des citoyens
- Faire remonter des revendications auprès des instances politiques
- Point d'orgue : la **semaine du 18 au 24 octobre**
- « **Cahiers de doléances** » remis aux pouvoirs publics nationaux et locaux le 18/10 au matin
- RDV déjà pris avec ADF, groupes politiques, CSTS en assemblée plénière (19/11)

- Rencontres, actions symboliques, marche de nuit à Paris le 21/10 Hôtel de Ville au Trocadéro)...
- « Ca a pris » : collectifs locaux, cafés sociaux, débats, www.789etatsgenerauxdusocial.com mais pas de raz-de-marée
- Secteur traditionnellement difficile à mobiliser ; toucher la base sans passer par les courroies de transmission traditionnelles était difficile (peu d'expressions de cadres) ; pas de cadrage, thèmes... ; parole aux individus et pas aux institutions (exception faite de la CPO) ; enfin cela a confirmé la difficulté de recueillir l'expression des usagers (peux nombreux)
- La jeune et l'ancienne génération surtout se sont exprimées, les « intermédiaires » moins.
- Entre-temps conférence de lutte contre l'exclusion, projet de cohésion sociale. Alors ?
- L'assoc estime qu'elle peut pointer les failles des projets et renforcer la pression de l'opinion
- Le défi de susciter du débat et de le synthétiser a été relevé ce sont les « cahiers de doléances » divisés en 12 « fonts ».
- Découragement, colère devant la massification des problèmes sociaux, leurs conditions d'exercice de plus en plus difficiles : et leur légitimité ? « **Entre la démission et le grand soir, nous avons choisi la remobilisation** ».
- Insuffisance des réponses face à l'exclusion et la pauvreté, décentralisation, désengagements de l'Etat, ciblage de dispositifs avec une « logique de case », manque de marge de manœuvre.
- Une assoc. De prévention spécialisée d'Ile-de-France : « La mission de l'ES se termine quand il a mis un jeune en contact avec la structure d'aide adéquate. (...) Faute de réponse les institutions nous renvoient les jeunes et nous demandent de trouver des solutions » Moyens précaires alors qu'ils sont les « derniers remparts du lien social ». Alors « **travail social à 2 vitesses : pour ceux qui ont des droits et pour ceux qui n'en ont pas** » ?
- Logement : délais de prise en charge, refus de la loi SRU, etc. Les projets Borloo ne rassurent pas

des professionnels qui en sont parfois réduits à se tourner vers les « marchands de sommeil ».

- Protection de l'enfance : Réduction des finances publiques. Les mesures AMO administratives en font les frais, la priorité étant donnée aux judiciaires. Contrats jeunes majeurs de plus en plus difficiles si la prise en charge a été tardive. Que dire des mineurs isolés ?
- Optimiser le temps de travail : « la relation d'aide n'est plus l'outil central (...) ; gestion de dispositifs (...) ; suspicion de complaisance vis-à-vis des usagers » une AS.
- **Il faut des professionnels capables de faire valoir le sens et les valeurs du métier.** Quid de la décentralisation des formations sociales ?
- Les travailleurs sociaux devraient « cesser de se faire harceler et harceler davantage »
- En principe « 7.8.9, VEGS » devrait se dissoudre après le 24/10. Relais ? La CPO ?

[Retour Sommaire Général](#)

Etats généraux du social : prendre la parole et après ?

(ASH- 15/10/04) Réf. : 1270 - oct. 04 - 12- ASH



Deux points de vue, deux éclairages différents, ni contradictoires, ni complémentaires, qui se lisent facilement. Lisez donc, c'est intéressant, le sens clairement précisé d'une démarche intéressante qui ne peut exister sans la « base » ; en tout cas c'est son postulat.

- **Mme Garcette, membre du CA de 7.8.9, VEGS, et déléguée du Clicoss 93**
- « Etats généraux » : recueillir le maximum de parole, sans autre programme que de la porter dans les lieux de décisions de l'action sociale.

- Certains en ont profité, d'autres sont dans « **agir, oui ; en parler : pour quoi faire ?** ». Le risque étant que l'on parle à leur place...
- Mais des mobilisations ont vu le jour : logement, avant-projet Sarkozy. Débats dans des organismes de formation, colloques de professionnels avec participation des usagers...
- **Inquiétudes devant un projet de société auquel on demande aux gens de collaborer au détriment de leur éthique**
- « Toute intervention sociale organisée doit rester du côté des personnes et des groupes »
- 7.8.9, VEGS doit se dissoudre fin 2004 : elle ne s'est constituée que pour servir de support aux Etats généraux et n'a pas pour vocation de devenir un mouvement professionnel ou citoyen.
- **Le défi de cette démarche étant de faire fonctionner les relais existants : les cahiers doivent être pris en compte en suivis d'effet.**
- Que cela « apparaisse comme une **contribution forte à un nouveau projet d'action sociale (...)** est de la responsabilité de chacun et **en particulier des travailleurs sociaux** ».
- **M. Cavat , membre du CA de 7.8.9, VEGS, directeur général Sauvegarde Orne**
- Débats, échanges : conscience de l'urgence de prendre la parole dans le débat public
- Loi 2002, décentralisation posent des questions : nouvelles donnes en matière de compétences, rôle de l'Etat
- Associations « coincées » entre les prétentions du secteur privé et celles de collectivités voulant organiser des délégations de services publics, sans respecter toujours l'identité des opérateurs.
- Se pose la conception même de la solidarité : risque de stigmatisation des populations les moins solvables, dérangeantes.
- Le secteur associatif a assis sa légitimité d'acteur, mais n'a pas su organiser une représentation transversale pour peser dans les négociations avec la puissance publique.
- La dynamique des Etats généraux est « une véritable expérimentation de la capacité de ce

secteur professionnel à faire irruption dans le débat public ! »

- La loi 2002 impose une réflexion sur l'évaluation interne : là aussi nous disposons d'un **modèle collectif original d'évaluation. Et ce qui remonte c'est le manque de lisibilité.**
- **Les institutions du travail social doivent offrir un cadre sécurisé et clair à un exercice professionnel à risque** (relation à l'autre = prise de risque). Le projet institutionnel semble en être l'élément central.
- **Rappelons à ce sujet que M. Karz pose comme centre la dialectique entre contrainte institutionnelle et marge d'autonomie.**
- Montée en puissance des apports sociologique, philosophique, etc. sur les question de sens et de finalités : dans ce contexte l'analyse de professionnels a toute sa place. Il faut que cette réflexion continue.

[Retour Sommaire Général](#)

L'homme de l'appel aux états généraux du social : Jacques Ladsous, le passeur

(ASH- 15/10/04) Réf. : 1273 - oct. 04 - 12- ASH



Comment résumer 4 pages d'une vie aussi riche ? Alors nous ne résumons pas vraiment, nous tâchons de donner envie d'aller plus loin. Retracer les grandes lignes, souvenirs pour les uns, découvertes pour les autres... et des éléments de bibliographie à la fin.

- A 77 ans cette idée que se lève un mouvement de travailleurs sociaux et d'usagers, faire entendre la voix des obscurs.
- Démarche subversive face au « rouleau compresseur » des résultats économiques, et au sentiment d'impuissance qui semble gagner
- **Pour lui cette attitude est la mort à terme du travail social.**

- Chrétien de gauche pratiquant farouchement attaché à la laïcité.
- Maquisard à 17 ans, l'Algérie, adhère aux CEMEA en 1947. Membre du parti socialiste.
- En 1965, délégué général à la formation des éducateurs.
- En 1974, directeur d'un établissement pour ados violents : 120 lits, qu'il fait éclater (formules d'internat). « Je n'avais plus le nombre de lits nécessaires, j'ai vu mon salaire diminuer. J'avais créé ma propre réduction salariale ».
- Double engagement, éducatif et politique : « **Un pied avec les gens et un pied dans les bureaux (...)** car notre action n'a de sens que si elle est **reprise par les puissants.** » De même expliquer aux administratifs la réalité du travail social.
- Mettre en interaction « **les 3 légitimités indissociables de l'action sociale : celles des usagers, des professionnels et des décideurs.**
- Ambiguïté ? Certains la lui reprochent.
- Retraité, il continue (son omniprésence agace parfois) : **porteur entre tradition et modernité**
- Pour lui il y a urgence : danger de perte de sens et les lois au nom des exclus et des usagers ne sont que des « faux-semblants ».
- **S'insurge contre amalgames entre prévention spécialisée et prévention de la délinquance.**
- Moins populaires auprès de l'ANAS car il a reproché aux AS de ne pas travailler suffisamment avec la population et d'être dans une logique de contrôle social. De même il est opposé au travail en commissariats.
- **Il irrite les « réalistes » par sa défense d'un travail social fondé sur l'accompagnement.**
- Légitime par la fidélité à ses convictions, par sa proximité avec les professionnels de terrain, parce qu'il appuie là où ça fait mal. « C'est la mémoire militante du travail social »
- La voie proposée est exigeante : devoir d'engagement social et politique, responsabilité collective et aussi individuelle
- On lui renvoie l'usure, la démotivation, les nouvelles méthodes de management : « **Avez-vous vraiment envie de vous en sortir ? Alors**

vous le pouvez. Néanmoins cela veut dire que vous prenez des risques ».

- *L'Éducateur dans l'éducation spécialisée* – ESF – 1974
- *Diriger autrement* – Scarabée – 1982
- *Le projet social* – Scarabée – 1984
- *Gérer c'est aussi évaluer* – Actif – 1990
- *L'action sociale aujourd'hui* – Erès – 2004

Débordés, les travailleurs sociaux s'inquiètent de la crise des systèmes de solidarité

(Le Monde-26/10/04) Réf. : 1289 -oct.04- 12- LM



C'est le seul retour que nous ayons des états généraux, d'où notre grimace. Nous continuons d'espérer avoir d'autres choses à vous en dire. Et en attendant gageons que l'inventaire ci-dessous ne vous surprendra guère.

- **2 000 cahiers de doléance** envoyés le 18/10 au parlement au Conseil économique et social, aux collectivités locales, etc. : manque de moyens, usagers livrés à l'abandon ou ballottés, disparités territoriales qui se creusent
- « Initiative restée relativement confidentielle » pour relancer la réflexion « sur l'avenir des institutions sociales et médico-sociales »
- Ce malaise avait été analysé dans *La Misère du Monde* (1993) et la même année le Commissariat général du Plan proposait une vaste réorganisation de l'action sociale.
- 11 ans après les travailleurs sociaux sont toujours autant « malmenés » (une des initiatrice des états généraux)
- **Rémunération** : 1 ES démarre à 1 200 € / mois
- **Désarroi** : devant des situations impossibles à dénouer. L'exemple du logement est récurrent

- **Politique**: centres éducatifs fermés, nouveaux délits sans parler de l'avant projet de loi prévention de la délinquance
- **Décentralisation 2**: peur des inégalités territoriales. Dans certains départements par ex. on fait signer des RMI dans une approche purement professionnelle alors que la réinsertion tient à beaucoup d'autres domaines (santé...)
- **Recrutement** : ce contexte n'encourage pas les vocations. Le déficit de travailleurs sociaux engendre le recours massif aux « faisant fonction ». D'ici 2010, un tiers des ES et AS partiront à la retraite. Et les formations sont maintenant confiées aux Régions. Les collectivités locales feront-elles l'effort de maintenir des cursus de qualité en nombre suffisant ?
- **Doléances et pistes pour un accompagnement social de qualité** : **Fiches consultables sur www.789etats-generauxdusocial.com**

[Retour Sommaire Général](#)

Plus de 1 000 travailleurs sociaux réunis en Australie

(ASH- 15/10/04) Réf. : 1276 - oct. 04 - 12 - ASH



Intéressant « dans l'absolu ». Saviez-vous que la Fédération existait ? Si non, ce peut être utile. L'enjeu européen que nous avons du mal à voir vivre au quotidien est fortement rappelé et c'est une bonne chose. Lisez la fin, elle est très... inattendue ?

- 17^e congrès mondial de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS) du 2 au 5 octobre à Adélaïde
- Les représentants de la région Europe ont parlé de la directive européenne à venir sur l'ouverture du secteur « services d'intérêt général » à la concurrence (examen en 2005)

- Le président de la FITS préconise de réfléchir au sein auprès des gouvernements de chaque pays « afin de s'assurer que les valeurs et les principes qui prévalent dans le travail social soient pris en compte dans la directive »
- Ils ont rappelé aussi que la commission européenne va diffuser une « communication sur les services sociaux et sanitaires dans l'Union »
- Préoccupations communes aux travailleurs sociaux de tous les continents : montée de l'exclusion sociale, misère mondiale, respect du droit des populations « indigènes », mais aussi la formation
- Une crainte : « voir se multiplier dans le secteur social les recrutements de personnes peu formées ».
- Une intervenante, par ailleurs formatrice à Paris a regretté que les participants aient parlé « d'avantage de méthodologie que de sens »
- De même l'Assoc internationale d'AS a rappelé que les travailleurs sociaux ne doivent pas être « seulement des technocrates »
- FITS : www.ifsw.org

L'avenir de notre « contrat social » inquiète l'Uniojss

(ASH-01&08/10/04) Réf. :1241 - oct. 04 - 12- ASH



Cela vous concerne moins directement, le détail en était très technique mais le fond est intéressant et peut se relier à l'article précédent. Lisez les formules. C'est un espace aussi de vigilance. Bon à connaître.

- Conférence de presse le 27/09 : « Il n'y a pas de complot contre le système social et de solidarité, mais celui-ci est en danger (...) la politique sociale perd son plan d'ensemble et son universalité pour dessiner de nouveaux référentiels de protection »

- Par ex, loi sur les responsabilités locales : reste à compenser « **loyalement** » le transfert de charges et **améliorer les péréquations**. Faute de quoi, danger de voir « une aggravation des fractures sociales et territoriales »
- Parution trop tardive des décrets de la loi 2002 et mise en œuvre trop hâtive du mécanisme de convergence tarifaire : « Contraintes normes, contrôles se développent et s'imposent de plus en plus (...) **Le sens disparaît derrière l'outil** »
- L'Uniopss surveille de près les ordonnances à paraître dans le cadre de la simplification administrative.
- A noter que l'Uniopss a adressé un courrier aux différents ministres concernés, à l'ADF et à l'AMR sur la **question des mineurs isolés, demandant l'application des textes relatifs à la protection de l'enfance**

Les « références déontologiques » de l'action sociale sont renouvelées

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1288 - oct. 04 - 12 - ASH



pas nouveau, pas très bien structuré, mais directement lié aux travailleurs sociaux, avec sites Internet et tout et tout. Bon à connaître peut-être

- Initiative de l'Associations nationale des communautés éducatives (1996) aujourd'hui disparue mais néanmoins nouvelle version (certains membres du comité de suivi) :
- Insiste sur le rôle de garant de l'Etat
- Intègre les obligations induites par la loi 2002
- L'intervenant social doit développer ses compétences : « souci constant de leur actualisation, s'interroger sur le sens »
- « Devoir de vigilance » sur la circulation de l'information. Nécessité « d'espaces de dialogue formalisé » en interne.

- La notion de respect du secret professionnel a été supprimée : « garantir des règles minimales de base applicables à un large champ d'intervenants dont les bénévoles »
- La « clause de conscience » disparaît (non reconnue par les conventions collectives)
- Ces références ne sont pas toujours juridiquement opposables : vocation à soutenir les travailleurs sociaux
- Ce comité de suivi va se constituer en association : d.leboiteux@pupilles.org pour assurer une continuité
- En outre naissance du Réseau national des communautés éducatives (RNCE) aussi pour une continuité : <http://perso.wanadoo.fr/rnce>

Favoriser l'émergence de paroles collectives : un enjeu essentiel pour le travail social

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1279 - oct. 04 - 12 - ASH



Les sourires ne signifient pas un accord sur le fond. Ils signifient « lisez un article construit pour faire bouger, limite provoquer ? Peut-être. On n'en finit pas d'en appeler à l'engagement des travailleurs sociaux. Une pierre à cette tendance. Toujours intéressant. Sans doute contestable mais pas creux.

- MM. Karz et Chauvière (voir RVP 09) libèrent une parole : contraintes budgétaires, contrôles tatillons, désenchantement, « virus » libéral
- En 1997, appel européen pour citoyenneté et une économie plurielles : « **la face cachée du dogme ultra libéral est aussi cet autoritarisme qui ne peut s'empêcher de stigmatiser les victimes** »
- Aujourd'hui AS et ES s'inquiètent d'une remise en cause de garanties minimales

- Pourtant on a vu la profession débattre de la pertinence du retrait des prestations familiales en cas d'enfants délinquants. Et les mesures qui permettraient de soustraire une partie de la population à « l'insécurité sociale » ?
- Comment exercer la « parcelle d'autonomie » de Karz : équilibre entre disponibilité et commande étatique ? De la réponse à cette question dépend l'existence d'un dispositif non marchand ni répressif pour la prise en compte des exclus produits par la société.
- Et l'action collective : **favoriser l'émergence de paroles collectives** ? Une des meilleurs façons de retrouver la proximité avec les usagers.
- Pas une lutte idéologique mais un accompagnement (expertise, médiation) : assocs de quartiers, mouvements de chômeurs . **Prise en compte plutôt que prise en charge.**
- Réticences : cette pratique amène souvent une contestation des dispositifs d'intervention et les travailleurs sociaux préfèrent entendre les demandes sur le mode d'entretiens confidentiels.
- Le « **faire avec** » impose d'abandonner certaines certitudes. Attention aux glissements sémantiques : chômeur, précaire, puis exclu, et au bout des difficultés déviant (alcool...etc.). Soit un « **malade social** » que l'on traite au lieu de lui faire retrouver les moyens de s'inscrire dans la société. C'est le « **faire pour** ».
- Accepter d'entendre ce que les usagers ont à dire sur leurs difficultés communes permettrait de répondre aux 3 défis de M. Chauvière :
- Fixer cadres d'analyse et théories, participer au débat démocratique relatif aux nouvelles orientations, œuvrer au renforcement des exigences de qualification des acteurs
- Accompagner des actions collectives : gain de **crédibilité face aux hiérarchies et aux élus**
- Y renoncer : **accepter « le terrible gaspillage humain »** dénoncé par Saül Karz.

[Retour Sommaire Général](#)

Evaluation des politiques sociales : Les risques de l'instrumentalisation

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1280 - oct. 04 - 12 - ASH



On en parle, on en parle, de l'évaluation. Nous avons aimé cet article parce qu'il fait des raccourcis historiques saisissants, amusants même ; parce qu'il parle du secteur sous un angle inhabituel qui apporte des informations pertinentes. Bien.

- « **La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration** » : art. 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.
- **1989** : « L'évaluation constitue un corps fondamentalement étranger à la culture politique française » (M. Viveret, philosophe)
- La nécessité d'évaluer s'est progressivement imposée. Mais à l'IEP de Bordeaux on parle « d'essoufflement des grands dispositifs institutionnels d'évaluation des politiques publiques (...) **Y-a-t-il encore un espace pour une (...) évaluation qui ne soit pas qu'un outil de rationalisation, notamment comptable, mais qui commence à produire du sens ?** »
- **CNRS** : « on ne sait plus très bien ce qui est nommé évaluation des politiques publiques, des programmes ou des actions ». Multiplicité d'expériences sans cadre conceptuel. Or « **on n'aboutit pas à une évaluation légitime sans justifier (...) de la qualité de la procédure et de la démarche utilisées** »
- Restent les rapports de pouvoir entre les différents acteurs... M. Berlorgey (conseiller d'Etat) évoque ainsi la 1^o évaluation de la loi RMI : « les mécanismes de censure, d'autocensure et d'occultation d'un certain nombre de données ont joué à plein »
- Dans les faits l'évaluateur est un gêneur et le CNRS conclut au « **statut plus que dérisoire accordé à l'utilisation d'une évaluation** » Sans

compter que parfois le commanditaire a changé lorsque le rapport est prêt...

- **Une des difficultés de l'évaluation tient à l'imprécision des finalités qui lui sont assignées. Il faut produire une définition claire de l'objet à évaluer.**
- Mais s'il s'agit de « restaurer le lien social » par ex. l'objectif fixé par le politique est trop flou pour qu'on sache s'il a été atteint.
- Secteur social peu lisible du fait de l'enchevêtrement des dispositifs
- **Il faut trouver un équilibre entre quantitatif et qualitatif** : Pour alimenter la conférence contre l'exclusion, la DGAS a utilisé une synthèse de bilans loi 98 (IGAS) mais aussi le résultat de forums locaux (paroles)
- **L'évaluation de programmes d'action sociale est difficilement envisageable sans dynamique participative associant l'ensemble des acteurs concernés**
- Croiser les savoirs entre le savant et le « sachant » celui qui sait de l'intérieur.

[Retour Sommaire Général](#)

Maltraitance : un lieu d'écoute à l'hôpital pour les jeunes victimes

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1242 - oct. 04 - 12- ASH



Nous avons pris du temps pour traiter cet article car la conception de l'unité nous a beaucoup séduits. L'hôpital dans ce rôle d'accueil de toutes détresses, de neutralité, de technicité. Dans son rôle historique en somme. Vraiment bien. Où le social a vraiment sa place aux côtés des médecins, cela est à noter et développer, nous semble-t-il.

- « Depuis 30 ans, l'hôpital Trousseau (...) manifeste une sensibilité particulière aux problèmes de maltraitance infantile »
- En 98 création d'une cellule de réflexion sur la maltraitance (loi sur prévention et répression des infractions sexuelles).
- En 2000 elle devient Fédération des activités médicales associées (FAMA) pour enfants et ados à risques (circulaires invitant les hôpitaux à créer des pôles pour accueil et suivi victimes).
- En 2003 c'est l'unité d'accueil des jeunes victimes (UAJV) : bâtiment à « taille humaine »
- Consultation hospitalière avec pédiatre, pédopsychiatrie ou psychologue, et AS : évaluer (temps relativement court) les risques ou les maltraitements avérés (0/15 ans) de toutes sortes
- « **Quand un enfant arrivait avec une fracture ou une brûlure au 3^o degré, on se souciait de la partie médicale (...) Les problèmes sociaux ou psy devaient se régler dehors** »
- **A l'UAJV, la pluridisciplinarité prime**. Au téléphone une auxiliaire de puériculture, qui soumet les demandes au psy et à l'AS.
- AS et psy, l'un après l'autre, recevront enfant et parents
- Ensuite les trois se réunissent pour « **une évaluation à égalité de participation** ». L'AS témoigne de l'intérêt de cette pratique. A l'hôpital « les AS sont souvent seules face à la maltraitance. Ici on échange en permanence »
- Autre originalité : être **une structure hospitalière tournée vers l'extérieur** qui « n'a de sens qu'avec un réseau constitué en amont » (PMI, médecins de ville, avocats, AS etc.).
- **Intervention charnière ponctuelle** : en amont et en aval on retrouvera souvent les mêmes interlocuteurs
- Avoir un « **œil neuf** », mais **pas une « vision tronquée** » (« évaluation à huis clos »)
- **C'est très important que cet intermédiaire se trouve dans un hôpital pour enfant** : « image de neutralité dans la population. C'est l'endroit où l'on va quand on va mal. »
- De plus tout est adapté aux enfants : mobilier...

- « Certaines structures comme les PMI comme réservées aux milieux défavorisés. L'hôpital est moins stigmatisant »
- Sur 1 an, 230 situations (5 h par situation et par professionnel) : 6 signalements administratifs et 7 judiciaires. Un autre critère est l'absence totale d'hospitalisation là où avant on aurait hospitalisé 2 ou 3 jours aux urgences « pour faire le point »
- PMI : une « collaboration évidente »
- **Protection de l'enfance** : « Un temps de pause pour les professionnelles avant de sortir l'artillerie lourde »
- **Parquet** : « un mode d'entrée supplémentaire » pour les signalements.
- L'unité aurait besoin de personnel car elle fonctionne sur la disponibilité des psy de l'hôpital, pbs de calendrier

[Retour Sommaire Général](#)

Prévention de la toxicomanie chez les jeunes : saisir la crise pour lancer une démarche de soins

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1242 - oct. 04 - 12- ASH



Positionnement intéressant, de belles définitions, des informations. Se parcourt utilement à notre avis.

- « La Corde raide » : centre spécialisé de soins aux toxicomanes (CSST), Paris, avec 2 espaces pour 2 publics les adultes et les jeunes
- 25 personnes (beaucoup de temps partiel) dont une majorité de psychologues
- 2540 « actes » en 2003 (+27 % par rapport à 02)
- Liens étroits avec travailleurs sociaux et personnel judiciaire, partenariats Justice puis Santé : lieu pluridisciplinaire permettant des réponses « larges »
- Même si le cannabis est moins consommé chez les ados, il l'est de plus en plus tôt : sollicitations

pour intervenir en collège, 18/20 ans qui demandent une aide au sevrage (demande de gens de 30 ans auparavant)

- « **Nous avons choisi de nous intéresser à des personnes non demandeuses de soins** » Public adressé par des tiers ayant décelé un mal-être. RDV dans des délais brefs et l'autorisation des parents n'est pas indispensable si les mineurs sont accompagnés par un référent.
- Après le 1^o contact, la majorité continue à venir avec famille, AS, enseignant, etc.
- Les comportements à risque « deviennent un symptôme lorsqu'un tiers extérieur va en signifier l'apparition et le révéler parce qu'il est inquiet » Parent ou travailleur social mis « en situation d'incompétence » face à un ado qui affirme que fumer l'aide à être normal.
- « **A ton avis pourquoi l'adulte qui t'envoie se fait-il du souci pour toi ?** » L'entretien démarre souvent ainsi. Phase délicate : le jeune ne reconnaissant pas toujours le bien-fondé du problème repéré.
- « **Faire éclore le nœud dépressif que le produit avait masqué en altérant la conscience** »
- Entretiens, souvent consultation familiale, aider les parents à prendre de la distance « **Une fois la communication rétablie le jeune n'aura plus besoins de prendre des risques pour trouver son autonomie** »
- Convention Min-Risk (ados mineurs ou sous mesure « jeunes majeurs ») avec le tribunal pour enfants. Demande soins émanant du juge ou de l'éducateur en charge d'une mesure. Evaluation et orientation en 3 entretiens.
- Convention Min-Risk-addiction à la demande du parquet. Les mineurs appréhendés par la police en train de fumer ou d'acheter du cannabis ont 15 jours pour prendre un RDV.
- Quand il y a suivi, c'est souvent dans les locaux, au travers d'ateliers « d'art thérapie » : « mettre en drame les souffrances quotidiennes »
- **Mais les financements restent précaires**

DEES : le parcours semé d'obstacles des candidats à la VAE

(ASH- 08/10/04) Réf. : 1263 - oct. 04 - 12- ASH

M.

C'est UN point de vue. Bien sûr il y en d'autres mais celui-ci a au moins l'avantage de venir de quelqu'un de bien informé et de « balayer large ». Peut servir de base à une réflexion.

- Entretien avec un membre de la commission paritaire de l'emploi de la branche et administratrice (CGT) Promofaf
- **Mise en œuvre du dispositif ?**
- Il faut informer et orienter les candidats. Outre le droit commun, la branche a prévu un accompagnement spécifique (pôles régionaux à partir des OF agréés). Les rectorats n'ont pas encore les moyens pour traiter les dossiers. Demandes complexes : diplômes étrangers, etc.
- **Et les attentes sont fortes**
- En Ile-de-France on parle de 3 000 candidats potentiels (faisant fonction, postes vacants etc.). La situation n'est pas identique sur tout le territoire mais le CES avait préconisé la qualification de 30 % de personnes de plus qu'aujourd'hui (AS, ES)...
- La VAE doit rester une démarche du salarié
- **Position des employeurs ?**
- Dans le secteur éducatif, avec les départs en retraite massifs, ils ont intérêt à s'appuyer sur la VAE mais certains ne « boosteront » pas leurs salariés. Le contexte budgétaire est lourd, avec des « enveloppes fermées ». Au niveau des faisant fonction, c'est la rémunération qui fait la différence bien souvent...
- Le dispositif prévoit de financer le remplacement des salariés mais absences risquent néanmoins de poser problème.
- **Alors ne donne-t-on pas trop d'illusions ?**

- La recevabilité des dossiers ne pose pas trop de problèmes. Mais pour la faisabilité de la validation il faut attester de compétences acquises dans un large champ d'intervention. Pas uniquement en internat, ou en PS par ex. Préserver le caractère générique du métier d'ES .
- Et en cas de validation partielle ou d'échec d'un employé de longue date ? Que se passe-t-il ? Par voie directe l'obtention du diplôme avoisine les 90 %. Alors attention à ne pas « tuer » la VAE.
- **D'où le dispositif spécifique à la branche de soutien aux candidats ?**
- A la croisée de ces questions de recevabilité et de faisabilité . **La VAE c'est aborder le métier par le travail réel: renforcement de la « référence identitaire »**
- **Mais pour ce dispositif de branche, critères plus sélectifs que le droit commun. N'est-ce pas « réduire la portée sociale de la VAE » ?**
- C'est en effet un choix qui peut être contestable : s'adresser à ceux qui sont le plus près d'une validation complète. L'objectif premier est de résorber le nombre de « faisant fonction »
- **Et les salariés ne relevant pas de la branche ?**
- « La branche ne saurait avoir le monopole » pour l'accompagnement à la VAE pour le DEES. Il n'est donc pas exclu que les pôles ressources soient sollicités par des candidats hors branche (CG, etc.). Reste le financement, les pôles ressources ayant pris des engagements envers la branche.
- **Inquiétudes sur la déqualification des diplômes par la VAE ?**
- Levées par les critères de la circulaire mais il faut attendre les premiers résultats des jurys. Il faudrait que DGAS et direction enseignement supérieur, qui co-délivrent le DEES forment les jurys à apprécier les compétences acquises dans un temps relativement bref. L'intervention de l'Etat est essentielle.

Coup d'envoi du stage de citoyenneté... et autres dispositions justice

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1246 - oct. 04 - 12 - ASH



Il y a beaucoup de mesures très techniques dans ce train du 1° octobre si l'on ose dire. Nous traitons un peu plus précisément et ce stage et donnons son décret parce qu'il nous paraît pouvoir concerner « votre » public.

- Sanction pénale pour majeurs et mineurs 13/18 ans (loi Perben II) : **en vigueur au 01/10**
- Rappeler les « valeurs républicaines », faire prendre conscience de la responsabilité, des devoirs, et favoriser l'insertion sociale
- Dans la limite d'un mois (en tenant compte des obligations scolaires, professionnelles, etc.)
- Sessions collectives, continues ou pas
- A noter que pour les mineurs, le stage s'élabore sous le contrôle d'un service PJJ et en présence d'un personnel PJJ
- **Décret n° 2004-1021 du 27/09/04, J.O. du 29/09/04**
- A noter dans le cadre des mesures applicables au 01/10 : l'obligation de procéder à une enquête sociale rapide en cas de comparution immédiate ou dans le cadre de la procédure du « plaider coupable » avant toute réquisition de placement en détention provisoire.

Lancement du stage de formation civique pour mineurs délinquants début 2005

(ASH- 15/10/04) Réf. : 1272 - oct. 04 - 12- ASH



Peut concerner votre public.

- **Sanction éducative pour les 10/18 ans.**

- Comme le précédent, rappeler les « valeurs républicaines », faire prendre conscience de la responsabilité, des devoirs, et favoriser l'insertion sociale
- Acquérir les éléments de compréhension de l'acte (incivilité ou délinquance)
- Relève du tribunal pour enfants : peut donc être une réponse judiciaire plus ferme pour des 10/13 ans ayant déjà fait l'objet de mesures éducatives.
- Stages (max. 30 jours) exclusivement confiés aux services PJJ
- Ne peut se prononcer qu'à titre de condamnation et non comme une alternative aux poursuites ou au cours de l'instruction du dossier.

[Retour Sommaire Général](#)

Aide aux victimes : Mme GUEJ affiche ses priorités

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1245 - oct. 04 - 12- ASH



Noter le numéro d'appel et à parcourir pour le reste. Les enquêtes peuvent être intéressantes si elles sont de « victimation » ; à croiser avec les statistiques de la violence éventuellement.

- Numéro d'appel unique avant fin 2004 : **08 842 846 37**
- Recueil du droit des victimes :
- Annuaire de toutes les assocs
- Formation des professionnels
- Aide juridictionnelle élargie
- Indemnisation des victimes d'infractions pénales
- Série d'enquêtes triennales + six concertations interrégionales avec les acteurs de l'aide aux victimes sur le terrain dans les 6 mois à venir

Législation

Le projet de loi de finances 2005

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1239 - oct. 04 - 13- ASH



Avalisé par le conseil des ministres du 22/09. A noter une augmentation des budgets Travail, cohésion sociale et Justice.

- **Les mesures fiscales**
 - Fiscalité des ménages
 - Refonte du prêt à taux zéro
- **Les dépenses**
 - Emploi, travail, cohésion sociale
 - Santé et protection sociale
 - Famille et enfance
 - Justice
 - Jeunesse, sports et vie associative
 - Education nationale
 - Anciens combattants
 - Outre-mer

L'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé par la VAE

(ASH- 08/10/04) Réf. : 1248 - oct. 04 - 13- ASH



Dossier très complet avec référentiel de compétences, etc.

- **Circulaire interministérielle DGAS/4 A n° 2004-333 du 07/07/04, B.O. Solidarité-Santé-Ville n° 2004/30 du 07/08/04**
- **La demande de VAE**
 - Dépôt
 - Conditions de recevabilité
 - Décision de recevabilité ou non-recevabilité

- **La validation des acquis**
 - Dépôt du livret 2
 - Entretien avec le jury
 - Délibérations et décision du jury
 - Evaluation complémentaire des compétences

Le diplôme d'état de médiateur familial

(ASH- 15&22/10/04) Réf. :1269 - oct. 04 - 13- ASH



Peut être utile.

- **Accès à la formation**
 - Candidats admis à se présenter
 - Sélection des candidats
- **La formation**
 - Métier préparé
 - Contenu de la formation
 - Organisation de la formation
- **La certification**
 - Les épreuves
 - La VAE

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

Hausse du chômage en août de 0.5 %

(Le Monde-01/10/04) Réf. : 1250 -oct.04- 21- LM
(ASH- 08/10/04) Réf. : 1250 - oct. 04 - 21- ASH



A suivre mais là ce n'est pas bon. Ce baromètre nous consterne, le seul fait de « devoir » le tenir est consternant.

- Soit 12 000 chômeurs **supplémentaires**
- Annule quasiment les effets positifs de 07
- Le taux de chômage (BIT) passe **de 9.8 à 9.9 %**
- N'épargne aucune catégorie : + **0.4 % chez les moins de 25 ans, soit + 6.4 % en un an.**
- Inscriptions ANPE : + **4.8 % par rapport à 07**
- Premières entrées ANPE : + **12.9 %**
- Sorties ANPE : + **2.7 %** ; + 23.9 % pour entrées en stage / + 4.7 % pour reprise d'emploi déclarée
- **6 chômeurs sur dix sont indemnisés**

Le profil des allocataires du RMI non inscrits à l'ANPE

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1278 - oct. 04 - 21- ASH



Un petit point sur une petite catégorie. Intéressant. Se lit vite.

- Près de la moitié des RMistes n'était pas inscrit à l'ANPE au début 2003. **Ils déclarent :**
- 29 % des non inscrits, être à la recherche d'un emploi (76 % des inscrits)
- 30 % être « au foyer » (3 % des inscrits)
- 17 % être « inactifs » (3 % des inscrits)
- **18 % occupent un emploi, plus de 50 % en CDI (16 % des inscrits).** Ce peut être un cumul

- (2 mois), une mesure d'intéressement, ou bien un emploi à temps partiel : plus fréquent.
- Dans cette catégorie ¾ sont des femmes (forte proportion famille monoparentale). 85 % ne cherchent pas d'autre emploi
- 56 % évoquent des problèmes de santé pour ne pas chercher de travail
- 39 % déclarent des difficultés de lecture, d'écriture ou de calcul (28 % des inscrits et 12% dans la population générale de 18-65 ans)
- « Les bénéficiaires du RMI non inscrits à l'ANPE » - DARES – 1° synthèses n° 40.3 09/04

Cohésion sociale : les missions locales et l'insertion par l'économie corrigent la copie

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1243 - oct. 04 - 21- ASH



Nous avons ébauché ces informations dans le numéro de septembre ; elles se sont affinées. A suivre .

- **Propositions d'amendements**
- Conseil national des missions locales (CNML) : que son réseau soit mieux associé aux politiques locales (maisons de l'emploi), que les ML assurent le volet « accompagnement » du CIVIS (avec moyens supplémentaires)
- Conseil national d'insertion par l'activité économique (CNIAE) :
- Clarifier la coordination des politiques de l'emploi à l'échelon territorial (en particulier relations avec les maisons de l'emploi)
- Consacrer le fonds départemental de l'insertion prioritairement aux nouveaux projets
- Préciser la place des structures d'insertion dans les nouveaux contrats aidés : 50 000 emplois en 2005 pour arriver à 80 000 en 2009
- De même programmer « une proportion importante définie par décret » de contrat d'avenir dans le secteur de l'insertion

- Calculer l'aide à l'accompagnement dans les chantiers d'insertion en fonction du nombre de personnes encadrées et non forfaitairement
- Revaloriser les aides aux entreprises de travail temporaire d'insertion
- Elargir le CNIAE à un représentant de l'ANPE et impliquer plus fortement les élus.

M. Borloo annonce un plan de développement des services d'aide à la personne pour Noël / Réactions

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1243 - oct. 04 - 21- ASH



voilà le « premier épilogue » de ce feuilleton ?, nous n'en savons pas encore assez pour déterminer si oui ou non il y aura matière à feuilleton.

- Voir notre numéro de septembre
- Aider les associations à hauteur de 6 millions : « plates-formes permanentes 24 h sur 24 h pour mettre en relation le bénéficiaire et celui qui offre le service)
- Les Associations : « coup de pouce » bienvenu (ADMR), « heureuse surprise » (Unassad)
- Positif : le souci du ministre de partir de l'existant et de ne pas créer de « petits boulots »
- Des questions bien sûr et en particulier celle de la solvabilisation des demandeurs potentiels, pas seulement par des mesures fiscales.

[Retour Sommaire Général](#)

Le contrat de professionnalisation est opérationnel

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1284 - oct. 04 - 21- ASH



Si vous vous y reconnaissez, bravo ! Mais enfin nous informons, de contrat unique en contrat à venir...

- Entre en vigueur le 16 novembre 2004
- Loi Fillon du 04/05/04 : permettre aux jeunes 16/25 ans et aux demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans d'acquérir une qualification supplémentaire
- Associe périodes de formation et de mise en situation de travail
- Remplacera les actuels contrats d'insertion en alternance : contrats d'adaptation, d'orientation et de qualification jeunes et adultes)
- Le gouvernement table sur 180 000 entrées en 05 (dont 160 000 jeunes) et 43 250 d'ici fin 04.
- **Décret n°2004-1093 du 15/10/04, J.O. du 17/10/04**

Logement

Logement : polémique sur l'impact social de « l'amortissement Robien »

(Le Monde-13/10/04) Réf. : 1274 -oct.04- 22- LM



Petit article qui remet en mémoire cette mesure. Se lit facilement, certaines formules de la fédération des promoteurs valent le détour.

- Allègements d'impôts pour les investisseurs achetant une habitation neuve et la louant : en 15 ans amortissement jusqu'à 65 % du prix d'achat.
- Contreparties : louer au moins 9 ans, sans dépasser certains niveaux de loyers. Bail signé sans tenir compte des ressources du locataire (là où « l'amortissement Besson » prévoyait la location à des personnes modestes.
- Fédération nationale des promoteurs - constructeurs (FNPC) : une enquête auprès de ses adhérents souligne la « pertinence » du dispositif à leurs yeux injustement critiqué : Accroissement du parc de logements neufs
- HLM et Fondation Abbé Pierre : les aides publiques doivent être assorties de contreparties sociales. Ici des investisseurs paient moins d'impôts et logent des ménages plutôt aisés alors que la mesure coûte presque autant que certains prêts accordés aux bailleurs sociaux
- Quid de « l'efficacité sociale », demandent-ils ?
- Il a pour effet « de tirer les loyers vers le haut » quand les prix du marché sont inférieurs aux loyers-plafonds prévus par le dispositif
- De même il contribue à « l'inflation du foncier » : les terrains à bâtir sont rares.
- Des intermédiaires en assurent parfois la promotion en mettant uniquement l'accent sur la défiscalisation : « plan d'épargne fiscale »
- A la FNPC on reconnaît cet impact inflationniste sur le foncier, mais elle d'autres raisons aussi.
- Et on incite les HLM à « mettre en œuvre le plan de cohésion sociale au lien de « critiquer le dispositif Robien » qui renforce l'offre locative

[Retour Sommaire Général](#)

Prévention des expulsions : propositions de la Fondation Abbé Pierre

(ASH- 22/10/04) Réf. : 1285 - oct. 04 - 22- ASH



que restera-t-il de ces propositions après la trêve hivernale ? C'est la question. Nous sommes sensibles à l'importance reconnue par la fondation au rôle des intervenants sociaux. Sensibles mais pas étonnés.

- Accompagnement social systématique en cas de plan d'apurement et se poursuivant après la mise en place d'un échéancier.
- Porter le délai d'apurement des dettes de 24 à 60 mois avec appel au FSL dès l'audience. Le juge devrait vérifier le respect de la procédure.
- Rendre obligatoire l'enquête sociale
- Simplifier l'accès à l'aide juridictionnelle en mettant le dossier à disposition dans les mairies et accorder davantage de moyens aux bureaux de cette aide
- Rappelle le rôle primordial de conseil juridique joué par les assocs et le soutien psychologique qu'apportent les intervenants sociaux.

santé

Les jeunes consomment moins de tabac et de cannabis, mais plus d'alcool

(Le Monde-06/10/04) Réf. : 1254 -oct.04- 23- LM



Un point. On a beaucoup beaucoup parlé du cannabis ces derniers mois. Conclusions instructives...

- Escapad 2003 : questionnaire anonyme à la journée d'appel et de préparation à la défense.
- Tabac : Baisse régulière de l'usage quotidien entre 2000 et 2003 : 41.9 % à 38.1 % des garçons et 40.2 % à 37.2 % des filles
- Cannabis : amorce de baisse de la consommation régulière. Après une hausse continue entre 2000 et 2002, on retrouve le niveau de 2000 (37.9 % des garçons et 26.3 % des filles)
- Alcool : usage régulier en hausse depuis 2000. « dD très loin le produit psychoactif le plus consommé au cours des 30 derniers jours »
- Niveau des ivresses stable mais usage régulier : 21.2 % pour les garçons et 7.5 % pour les filles

Psychiatrie : la majorité des jeunes sont suivis en ambulatoire

(ASH-01&08/10/04) Réf. :1261 - oct. 04 - 23- ASH



Pas très attrayant parce que les comparaisons jouent toujours sur des années différentes mais instructif : éclaire bien la 2° partie. Nous ne cessons d'être alertés sur la situation de ce secteur.

- Etude DREES : en 2 000 plus de 432 000 enfants et ados en psychiatrie infanto-juvénile.
- Même si les chiffres sont anciens, ils témoignent d'une forte augmentation : + 70 % depuis 1991
- Nombre de patients suivis à temps complet stable depuis 1997 (6 600 en 2000) et 20 % des jeunes vus seulement une fois
- Forte diminution des lits à temps plein (de 5 380 en 1986 à 1 604 en 2000) et réduction des durées de séjour (moyenne de 160 j. en 1986 et de 42 en 2000).

- Développement des prises en charge ambulatoire : CMPP (97 % des patients) et temps partiels qui doublent depuis 1991.
- Forte hétérogénéité des secteurs et des pratiques
- Partenariat avec écoles, PMI, etc. mais peu de contacts avec généralistes, élus locaux et assocs de famille

Psychiatrie éternelle oubliée

- La discussion sur l'avenir de la psychiatrie est toujours reportée
- 5 assocs demande une identification des moyens qui lui sont affectés au lieu de les voir confondus dans une enveloppe commune (soins de suite et de réadaptation)
- Demandent l'ouverture rapide d'une concertation sur un plan de développement
- En particulier : suivi au long cours des pathologies sévères, articulation entre sanitaire et médico-social, avenir de la pédopsychiatrie, et prise en charge de la dépression.

Retour Sommaire Général

La difficile évaluation du nombre des avortements

(Le Monde- 14/10/04) Réf.: 1275-oct.04-23-LM



C'est quand même bien dommage et surtout inattendu, en tout cas pour le commentateur. Tout paraît si bien chiffré, dépouillé, etc. voilà.

- En Finlande on a constaté que contraception d'urgence + information = baisse du nombre d'avortements chez les adolescentes .
- En France la pilule du lendemain est sans ordonnance depuis 12/01, gratuitement pour les mineurs depuis 01/ 02 et depuis 2001 le délai de l'IVG est passé de 10 à 12 semaines mais à l'Inserm et l'INED on n'est pas en mesure d'évaluer l'impact de ces mesures.

- Ces 2 organismes ont même écrit au ministère de la Santé... Pourquoi ?
- Ils sont chargés par la loi d'exploiter les bulletins de déclaration obligatoire d'IVG remplis par les médecins.
- Or « depuis 1998 faute de saisie par l'administration, les bulletins sont inexploités » et en outre en 2003 un autre bulletin a été élaboré sur lequel manquent les données nécessaires aux chercheurs.
- Alors ils continuent à travailler sur l'IVG, mais seulement à partir d'enquêtes. Mais pour des évolutions précises, il faudrait les bulletins
- Et il faut ajouter la montée en puissance de l'avortement médicamenteux en ville, hors de tout système d'observation classique...
- La DREES publiera bientôt les chiffres 2002



Dans leur ensemble les propositions ne diffèrent pas beaucoup de celles que nous traitions en septembre au niveau de l'avant rapport. La 2° partie, plus inattendue, est intéressante, un balayage inattendu, passant par Matignon pour arriver aux AS. Donne des éclairages sur les intentions politiques, à vérifier par la suite ?

- Pas de rupture avec la loi d'orientation de 1989 mais diffère sur les modalités permettant « la réussite de tous les élèves »
- **Le socle commun des indispensables** : substituer à l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat (loi 1989) la maîtrise par l'ensemble d'une classe d'âge des « connaissances, compétences et des règles de comportement indispensables pour toute la vie » au terme de la scolarité obligatoire.
- Proposition : « lire, écrire, maîtriser la langue et les discours, compter, connaître les principales opérations mathématiques, s'exprimer (y compris en anglais de communication internationale), se servir de l'ordinateur, vivre ensemble dans notre République »
- Apprentissages personnalisés
- Le Parlement devrait en tracer les grandes lignes et une haute autorité indépendante en déterminer le contenu précis.
- Renforcer la politique des cycles : apprentissage de la maternelle au CE1, approfondissement du CE2 à la 6°, diversification de la 5° à la 3°
- **Orientation** : « Dossier scolaire individualisé » et « éducation au choix » inscrite dans l'emploi du temps des collégiens
- **Lycée** : Diversification dès la seconde.
- Réaffirmer « sans ambiguïté la finalité des différentes filières ». **Le professionnel prépare « directement » à une entrée dans la vie active** ; les autres, à des études supérieures courtes ou longues selon le cas

scolarité

VOIR RUBRIQUE SOCIETE

UNE ANALYSE DE LA COMMISSION THELOT

Rapport THELOT... , Matignon, rue de Grenelle et syndicats

(Le Monde-13 & 14/10/04) Réf.: 1267-oct.04- 24-LM
(ASH- 15/10/04) Réf. : 1267 - oct. 04 - 24- ASH

- Suggère d'élaborer un « statut du lycéen professionnel » avec rémunération pour les activités en entreprise
- **Mixité sociale** : OK pour la sectorisation mais politique de « différenciation maîtrisée ». « Moyens nettement accrus » aux établissements en difficultés. Permettre d'y constituer des équipes stables avec aménagements pédagogiques.
- **Autonomie des établissements** : « renforcer la marge de manœuvre financière et pédagogique » des collèges et lycées. Chefs d'établissements « formés » dans le primaire
- **Métier d'enseignant** : Proposition de « redéfinir le métier » : « Inclure, outre la mission, fondamentale, de l'enseignement, d'autres, telles que le suivi des élèves, les relations avec les parents, le travail en équipe ». Entre 4 et 8 h de présence supplémentaires dans l'établissement « à prendre en compte dans leur rémunération ». Mesure appliquée aux nouveaux et proposée aux autres.
- **Formation** : concours en 2 temps. Le 1° validerait « des compétences disciplinaires » à l'entrée des IUFM et le 2° des « compétences professionnels » à la fin des 2 ans.
- **Services sociaux et médicaux** : plaide toujours pour leur externalisation « par souci d'efficacité et pour éviter le cumul et le risque de confusion des fonctions ou des compétences ». S'appuyer sur la « palette » des services départementaux.
- Exception possible pour les établissements « difficiles », renforcer écoute et accompagnement

Matignon et rue de Grenelle

- « La réforme de l'école », avec la baisse du chômage et la lutte contre la vie chère : une des « **trois priorités du contrat France 2005** » à présenter d'ici à la fin de l'année annonce Matignon à l'occasion de la remise du rapport
- M. Raffarin : « **Il fonde la nouvelle loi d'orientation sur l'école** » qui sera d'ailleurs

une loi de programmation avec engagement financier correspondant aux objectifs définis.

- Même si le premier ministre estime que les difficultés ne viennent pas d'un manque de moyens. Augmentation de 23% en 10 ans du 1° budget de l'Etat (et 500 000 élèves de moins)
- Difficultés sociales « **en traitant tous les élèves de la même façon, on crée des injustices** »
- Fin 10, table ronde à Matignon : syndicats, et parents d'élèves, ensuite reçus par M. Fillon
- Présentation du projet au conseil des ministres fin 12 ou début 01. Prioritaire à l'ordre du jour du Parlement. « **Les grandes décisions entreront en vigueur à la rentrée 2006** »
- **Rue de Grenelle** : La publication du rapport permet de tester l'effet de certaines propositions sur syndicats et opinion : anglais obligatoire, augmentation du temps de service des enseignants, plus d'argent aux zones défavorisées, par ex.
- Sur la philosophie de base (réussite ou qualification de tous les élèves), le ministre est d'accord avec la commission mais pas forcément sur les moyens d'y arriver. Mais au ministère on n'envisage pas la création d'une haute autorité indépendante.
- « Thélot ne parle quasiment pas de pédagogie », regrette-t-on dans l'entourage du ministre.
- On trouve le rapport insuffisant également sur la formation des maîtres et l'orientation des élèves. Au lieu de « correction » on aurait voulu, d'une réforme, d'autant que la moitié des enseignants partent à la retraite entre 2000 et 2012.
- On regrette que la commission se préoccupe peu du rôle que devrait tenir l'école pour permettre aux jeunes de trouver un emploi.
- En revanche on est opposé au statut du « lycéen professionnel » : « cela aurait pour conséquence d'orienter vers ces filières les jeunes issus des familles les plus modestes » (trop cher en plus).
- Dernier reproche : la commission ne chiffre pas ses mesures. D'après le ministère elles coûteraient entre 8 et 10 milliards. A noter que l'EN consomme un quart du budget de l'Etat.

- Le ministère lance un site www.loi.ecole.gouv.fr « espace de dialogue » et « base d'information » dans le cadre de la préparation de la loi

Les syndicats

- **Education nationale** : SNES « conception réductrice des savoirs », chez les instituteurs « ne répond toujours pas à la question de savoir comment faire réussir tous les élèves ». SGEN CFDT y voit des « perspectives de progrès »
- **Parents d'élèves** : Plutôt positifs, se félicitent de la « reconnaissance de la notion de socle commun »
- **Travail social** : « la prévention n'est pas la préoccupation majeure du rapporteur ». « Exceptions » prévues à l'externalisation des services sociaux pour les établissements « difficiles » : « mauvaise solution (...) risque de stigmatiser (...) ou de formaliser l'institution d'une école à deux vitesses »
- Pétition, appel à la mobilisation le 14/10, RDV avec M. Fillon le 15/10

Retour Sommaire Général

Loi du 15 mars 2004 et 1° exclusions

(Le Monde-2/6/9/21/22-10/04) Réf. :1262-oct.04-24-



Des nouvelles, un peu en vrac, comme des flashes, presque drôles, et tristes en même temps. Nous déplorons le manque de réactions mais n'avons rien à ce jour.

- Au 06/10, les 1° exclusions ne sont pas engagées et il reste, d'après le ministère, « **moins de 80 cas problématiques** »
- Selon le collectif Une école pour toutes et tous, « au moins autant » se seraient déscolarisées d'elles-mêmes. Il dénonce le « faux dialogue » :

- « isoler les jeunes filles voilées et à les contraindre à la soumission et l'obéissance »
- **Sikhs** : Dans le 93, 4 sikhs n'assistent pas aux cours depuis la rentrée, attendant une solution. Ils ont enlevé leur turban, étant autorisés à garder leur « sous-turban » qui laisse dégagés oreilles nuque et front. Les enseignants ont invoqué l'interdiction de tout couvre-chef dans le règlement intérieur pour s'y opposer.
 - L'inspecteur d'académie se tourne pour eux vers l'enseignement catholique. Là aussi beaucoup de règlements proscrivent les couvre-chefs (parfois avant la loi) et les enseignants sont réticents.
 - A suivre en notant que les familles n'entendent pas payer suite à cet éventuel arrangement
 - **Strasbourg : Une jeune Turque à quitté le voile et s'est présentée avec un bob.** Refoulée. Elle se rase la tête et remet le bob en invoquant des raisons médicales pour lesquelles elle ne peut obtenir le certificat médical exigé... « On laisse rentrer les garçons en casquette et des filles avec un bandana décoratif » Elle refuse la proposition de l'administration CNED
 - **Le rectorat de Strasbourg** : 19 cas encore problématiques. A Une école pour toutes et tous, on parle d'arbitraire « le but c'est de pousser les filles à partir d'elles-mêmes »
 - **Premières exclusions** : Le 19/10, deux collégiennes de Mulhouse. Elles avaient adopté le bandana. Leurs pères annoncent qu'ils feront appel des décisions auprès du recteur.
 - Le 20/10, 1 collégienne dans l'Orne et 2 à Mulhouse. L'une des deux, d'origine turque, était défendue au conseil de discipline par le Docteur Milcent qui annonce son intention de conduire une bataille juridique (jusqu'à la commission européenne des droits de l'homme si nécessaire)
 - Des organisations musulmanes, dont l'UOIF, estiment que la loi autorise le bandana et contestent l'interdiction de tout couvre-chef
 - Le ministère : 3 critères définissent un « bandana détourné » : « porté toute la journée

sans interruption, tous les jours de la semaine et cachant totalement les cheveux »

- **5 autres conseils de discipline prévus et 62 élèves encore dans la phase de dialogue.**

Un « correspondant » police ou gendarmerie pour chaque établissement afin de prévenir les actes de violence

(Le Monde-05/10/04) Réf. : 1256 -oct.04- 24- LM
(ASH- 08/10/04) Réf. : 1256 - oct. 04 - 24- ASH



A suivre. Pour l'instant les chiffres ne sont pas bons. Ce sera un paramètre.

- Protocole d'accord entre Education et Intérieur. « Il s'agit de poser les bases d'une relation complémentaire et constructive (...) la place de la police n'est naturellement pas de s'installer dans l'école » (M. Fillon).
- **Prévention et lutte contre toutes les violences**
- Ce correspondant : « des relations fréquentes et personnalisées avec le chef d'établissement (...) meilleure évaluation des besoins (...) réactivité et pertinence des interventions éventuelles »
- Mise en place de surveillance et opérations de contrôle si nécessaire (stupéfiants, racket) . Séances d'information ou actions de prévention
- Rencontres trimestrielles entre les 2 ministères : croiser les informations et adapter les objectifs
- Accord conclu pour 2 ans et renouvelable par tacite reconduction. Pourra être complété par des conventions par académie si nécessaire
- **Statistiques** : forte augmentation du nombre d'incidents signalés par les chefs d'établissement entre 09/03 et 04/04 : + 5 %

[Retour Sommaire Général](#)

Une circulaire pour renforcer la lutte contre les actes racistes / antisémites

(ASH- 08/10/04) Réf. : 1257 - oct. 04 - 24- ASH



On parle beaucoup de cette lutte ; à suivre.

- Circulaire commune de l'Education, la Justice et l'Intérieur
- Nécessité de « signaler sans délai » au procureur de la République et à l'inspection académique
- Les victimes « devront (en) être informées »
- Correspondants (V. ci-dessus) : « garants de la fluidité des relations » entre les 3 ministères (cohérence et complémentarité des réponses)
- Travail en réseau : parents, assoc...
- L'école « doit jouer un rôle préventif » : actions éducatives, et prolongements en cas de sanction
- Des formations existent pour le personnel

Brèves

Nous signalons des études et donnons des informations, cela étant du reste le propre de « brèves ». Comme souvent il y en a « d'amusantes », si l'on ose dire, et nous vous faisons confiance pour les dénicher.

Mais le corps de ces brèves d'octobre ce sont les « instances » : celles qui s'annoncent, qui se créent, qui n'arrivent plus à vivre, sans compter celles qui changent de nom ou même de compétences. Société de consommation de l'instance ?

Saluons une sorte de démarrage de micro-crédit qui nous plaît beaucoup. Et bonne route dans cet enchevêtrement au fil des semaines.

Le MONDE

Le Conseil d'Etat ouvre la voie à l'expulsion de l'imam de Vénissieux (06/10)

- Le 05/10 le Conseil d'Etat a annulé la décision du tribunal administratif de Lyon confirmant la suspension d'éloignement, au motif que les « notes blanches » produites par les services de renseignement n'étaient pas assez précises.
- A ce tribunal de se prononcer à présent sur le fond du dossier

Le Centre éducatif fermé de Lusigny dévasté par un incendie volontaire (04/140)

- Dans la nuit du 30/09, 1 des 63 adolescentes a mis le feu à sa chambre et le centre est évacué pour au moins 3 mois.

ASH DU 1^{er} OCTOBRE

(ASH- 01/10/04) Réf. : 1247 - oct. 04 - 32- ASH

La Commission nationale consultative des gens du voyage renaîtra-t-elle de ses cendres ?

- Instance de concertation interministérielle mise en place en 1992 et réinstallée en 1995 sans être jamais allée plus loin qu'une réunion
- Relancée par décret en 1999 et régulièrement réunie pendant les 3 ans de son mandat, avec des rapports d'activités remarquables
- Représentants des gens du voyage, ministères, élus et personnalités qualifiées y débattaient
- En 2003 le renouvellement tarde même si son rattachement aux ministères des Affaires sociales et du logement prouve qu'elle existe toujours !!!
- La DGAS refuse de communiquer sur ce point alors qu'au logement on confirme que « le travail est cours » et doit aboutir « avant la fin de l'année »

Bac pro « services aux usagers » : le projet contesté par les CEMEA

- Les CEMEA travaillent depuis un an sur ce projet à la demande de l'EN
- Au vu du référentiel, ils craignent un saupoudrage de notions avec lesquels on enverrait ces bacheliers dans des situations difficiles, en concurrence inévitable avec les moniteurs éducateurs, les CSEF, etc.

[Retour Sommaire Général](#)

ASH DU 8 OCTOBRE

(ASH- 08/10/04) Réf. : 1249 - oct. 04 - 32- ASH

« Allô service public »

- Etendu à l'ensemble du territoire depuis le 04/11 **39.39**
- Numéro téléphonique unique de renseignement administratif – 12 cts d'€ la minute

- 8 h / 19 h semaine – 8 h / 14 h samedi

Nouveaux plafonds de ressources pour la CMU complémentaire

- Revalorisation de 1.7 % au 01/07/04
- 576.13 € par mois (contre 566.5 €)
- **Décret n° 2004-996 du 21/09/04, J.O. du 23/09/04**
- Sans rapport avec l'annonce par Matignon d'un ajustement des barèmes permettant à « 300 00 enfants supplémentaires et à leurs familles » d'en bénéficier.

Les modalités de la formation préparatoire au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale sont fixées

- Certificat créé pour qualifier les « cadres intermédiaires » du secteur social
- **Circulaire DGAS n° 4A/2004/412 du 12/09/04, à paraître au B.O. Solidarité-Santé-Ville**
- Précise un certain nombre de points dont,
 - L'accès à la formation
 - Les allègements de formation
 - L'organisation des épreuves de certification
 - L'agrément des établissements de formation
 - Les restrictions apportées à la validation automatique des domaines de compétence

Budget 2005 :

1. Apaisement au FASILD : réactions de FO

- Budget renfloué de 20 millions. Pour les formations linguistiques et civiques dans le cadre du contrat d'intégration.
- En revanche la perspective de « décentralisation des procédures de financement » est moins bien accueillie

2. Colère des AS scolaires

- De même qu'en 2004, aucun poste supplémentaire budgété.
- On se rappelle que le rapport Thélot préconise l'externalisation de cette mission. Suite au 12/10

bénévole du Secours catholique et un référent bancaire ;

Qui sont les acteurs de la réduction des risques ?

- Ces intervenants sociaux « de proximité » qui apparaissent dans le champ de la lutte contre la toxicomanie dans les années 90
- Une étude vient de leur être consacrée : « Approche sociologique des acteurs de 1° ligne, travaillant dans le cadre de la politique de réduction des risques liés à la toxicomanie »
- M-D Barré – P. Bénec'h-Le Roux – Etudes et données pénales n° 95 – Cездip 01 34 52 17 00

ASH DU 15 OCTOBRE

(ASH- 15/10/04) réf. : 1277 – oct. 04 – 32- ASH

Pour le développement de l'action sociale intercommunale

- L'Union nationale des CCAS (Unccas) souhaite que soient introduites dans la loi pour la cohésion sociale des dispositions favorisant le développement des CIAS : aider les petites communes à satisfaire leur obligation légale d'action sociale et mutualiser les moyens

ASH DU 22 OCTOBRE

(ASH- 1225/10/04) réf. : 1277 – oct. 04 – 32- ASH

Les clients de la prostitution

- Enquête d'opinion et recherche sociologique : typologie, etc.
- www.mouvementdunid.org, rubrique « actualités »

Permettre l'accès au crédit

- Convention entre le Crédit mutuel (Midi-Atlantique) et Secours catholique.
- Un « comité » prendra la décision d'octroi du crédit et le bénéficiaire sera accompagné par un

Aide alimentaire

- Dans 56 % des cas les bénéficiaires sont orientés par les services sociaux
- L'aide a donc quitté sa mission d'urgence pour pallier les insuffisances des aides publiques

Aires d'accueil des gens du voyage : le rappel du ministère de l'Intérieur

- Demande aux préfets de sensibiliser les élus locaux à la loi sécurité intérieure qui conditionne à la réalisation d'aires d'accueils l'infraction pénale d'occupation illicite et la procédure simplifiée d'expulsions.

De nouvelles compétences pour les CODAC

- Les commissions départementales d'accès à la citoyenneté sont rebaptisées « commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté » (COPEC)
- Définir les actions de prévention contre toutes discriminations directes ou indirectes
- Priorité à l'insertion professionnelle : mobilisation des entreprises, etc.
- Promotion de la citoyenneté et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.
- Médiatisation des actions menées

[Retour Sommaire Général](#)

coup de cœur

« Je suis noir et je n'aime pas le manioc » - Gaston Kelman



Nous avons traité les réactions que suscitait ce livre, apparemment un peu provocateur. Nous est venue l'envie de le lire : un régal. Facile à lire, peut s'offrir même... Solidement argumenté, drôle, peut aider à construire un référentiel et on n'est pas obligé d'être d'accord. Et puis, ne désespérons pas : « Le noir se dilue bien dans le Blanc » ; donc si on imposait les mariages mixtes, dans 150 ans il n'y aurait plus de problème noir !!! Cela donne un peu le ton mais attention ce n'est pas un livre drôle.

- **Je suis noir et bourguignon : ??? Si j'étais d'origine espagnole ou hongroise, je pourrais être bourguignon.**
- **La France est une société multiraciale et elle ne gère pas cette réalité**
- Nègre, noir, black ???? qui et quand ?
- Les noirs ont adopté les caricatures dont ils sont l'objet : « le rythme dans la peau » par exemple.
- **Phénomène d'essentialisation**
- « Les USA construisent des ghettos » : et nous ?
- « **Je suis noir et je n'en suis pas fier** » : être fier, oui, mais de quoi ? Cela doit se construire, mais pas sur « le fait d'être noir »
- Discrimination positive, notion de contrats à travailler, il y a urgence à traiter le problème
- Très loin des discours angélistes de toutes sortes, et sous la drôlerie, pointe une colère pas toujours politiquement correcte.
- A noter qu'il est également plein de références bibliographiques.
- **Ed. Mad Milo**